

MASTER OF SCIENCE IN WEALTH MANAGEMENT

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN GESTION DE PATRIMOINE

PLANIFICATION DU PATRIMOINE (5397)

Prof. Audrey LEUBA

6 ECTS

Semester: Spring

Description

Les principaux évènements (mariage, divorce, naissance d'un enfant, achat d'un immeuble, etc.) de la vie des personnes vivant ' ou envisageant de vivre ' en communauté familiale ont des conséquences patrimoniales dont il est possible de tenir compte par convention de manière anticipée. Notre ordre juridique ' le droit de la famille et le droit des successions en particulier ' offre pour cela une large palette d'instruments intéressants. La liberté contractuelle n'est cependant pas totale et des limites sont posées dans l'intérêt de divers groupes sociaux (conjoint ou partenaire enregistré économiquement plus faible, héritiers réservataires, descendants d'un premier mariage, personne incapable de discernement, etc.). Des considérations fiscales et des aspects de droit international privé jouent par ailleurs un rôle important dans le choix des instruments les plus appropriés dans le cas d'espèce.

A l'aide d'exposés et d'analyses de cas pratiques, nous envisagerons les instruments de planification les plus importants du droit matrimonial, du droit des successions, du droit de la prévoyance, du droit de la protection de l'adulte, ainsi que la fondation et le trust. Nous examinerons notamment les incidences du mariage ou remariage, du divorce ' respectivement de la conclusion ou de la dissolution du partenariat enregistré ' du décès, de la naissance d'un ou plusieurs enfants, de l'acquisition d'un immeuble par des personnes mariées, de la survenance d'une incapacité de discernement, etc. Nous traiterons également des besoins spécifiques de planification patrimoniale pour les personnes vivant en union libre.